

Rapport relatif à l'Article 29 de la Loi Energie Climat

GALIA GESTION

(« article 29 LEC »)

Galia Gestion exerce une activité de gestion collective pour le compte de tiers. Les véhicules sous gestion relèvent de l'Article 6 du règlement SFDR à l'exception du fonds d'investissement Galia Investissements V classifié Article 8 au sens du règlement SFDR et déployé en janvier 2025.

En application des dispositions des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code monétaire et financier tel que modifiés par l'article 29 de la Loi Energie-Climat, les Sociétés de Gestion (SGP) sont tenues de mettre à disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Le rapport repose sur l'annexe A. de l'instruction n°2024-I-01 - Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours.

Sommaire

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	4
1. Résumé de la démarche	4
2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	5
3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.....	6
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).....	6

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Galia Gestion est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans le capital-investissement, implantée à Bordeaux et à Toulouse. Elle concentre son activité sur l'accompagnement des PME et ETI régionales, principalement situées dans le Grand Sud-Ouest de la France. À travers la gestion de véhicules d'investissement (FPCI, SCR, FIP), Galia Gestion intervient en fonds propres et quasi-fonds propres. Ses investissements sont compris entre 1 et 10 millions d'euros et visent à soutenir le développement, la transmission des entreprises locales, en s'inscrivant dans une logique de proximité et de partenariat durable.

1. Résumé de la démarche

La politique d'investissement de Galia Gestion intègre des critères liés à l'environnement, au social et à la qualité de la gouvernance dans l'analyse des opportunités d'investissement, sans que ces critères ne constituent des contraintes formelles de sélection.

En apportant des moyens financiers et en favorisant le développement d'activités rentables, Galia Gestion peut contribuer à la croissance, au développement à long terme des entreprises et à la création d'emplois durables.

Des critères ESG sont examinés en complément des analyses financières traditionnelles, en tenant compte notamment :

- de l'impact environnemental des activités des entreprises cibles,
- de l'éthique des dirigeants,
- et de l'attention qu'ils accordent au respect des réglementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale.

Galia Gestion peut décliner des opportunités en cas de risques ESG significatifs identifiés lors de l'analyse tels que l'impact de l'activité sur l'environnement, une politique sociale insatisfaisante, une gouvernance peu susceptible d'évolutions, ou des doutes sur l'éthique du dirigeant dans les affaires.

Elle promeut auprès des dirigeants une démarche ESG par la sensibilisation et l'accompagnement. Les prises de participation sont assorties de pactes d'actionnaires intégrant généralement des clauses éthiques relatives à la lutte anti-blanchiment, au respect des droits de l'Homme, à la protection de l'enfance, à la préservation de la biodiversité et à la sobriété énergétique.

Dans la mesure du possible, ces pactes peuvent prévoir des engagements spécifiques sur des thèmes prioritaires tels que la mixité dans les organes de gouvernance, la formation des salariés ou la réduction des consommations énergétiques.

Dans le cadre du fonds FPCI Galia Investissements V, une analyse ESG est effectuée pour chaque participation tout au long de l'investissement.

L'analyse débute à la réception du dossier. Durant la phase de préinvestissement le directeur de participation concerné ainsi que l'analyste ESG élaborent une revue « red-flag » sur la base des échanges avec la société alimentée ensuite par l'audit ESG.

Cette première évaluation extra-financière permet de lever toute dépendance aux critères d'exclusion établis par la Société de Gestion et d'évaluer le niveau de risque ESG de la société ainsi que les potentiels axes d'amélioration.

Une note d'investissement à destination du comité Interne est rédigée. Ce comité a notamment pour fonction de valider les projets d'investissement.

Une fois l'investissement et le bilan carbone réalisés, Galia Gestion et le management de la participation se réunissent afin de définir deux à trois axes de progrès ainsi que les KPI correspondants. La décarbonation étant systématiquement retenue. Ce plan est soumis au comité ESG indépendant.

Une note ESG est attribuée annuellement à chaque participation du fonds une fois les axes de progrès et les KPI correspondants déterminés, selon la réalisation du plan d'actions défini. La note ESG est ensuite agrégée aux notes ESG des autres participations du portefeuille afin d'aboutir in fine à une Notation ESG du Fonds sur lequel reposera une partie du carried-interest.

Prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives désignent les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Compte tenu de l'absence de politique ESG contraignante dans la sélection des investissements, Galia Gestion ne prend pas en considération les PAI dans son processus d'investissement.

Objectif d'équilibre femmes/hommes (loi Rixain)

Conformément à l'article L. 533-22-2-4 du Comofi, les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au 31 décembre 2025, parmi les 6 personnes qui participent directement ou indirectement aux décisions d'investissement, 2 sont des femmes, soit un taux de représentation de 33%.

L'objectif est de se tenir à un taux de représentation minimum de 30%. Galia Gestion estime, du fait de sa taille, que le ratio de mixité hommes-femmes est satisfaisant et est en ligne avec les pratiques de son secteur d'activité. La société ne mettra donc pas en œuvre de discrimination positive lors du lancement d'un futur recrutement.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

En 2025, Galia Gestion a mis à jour sa politique ESG, en conformité avec la réglementation SFDR, compte tenu du lancement de son nouveau fonds Galia Investissements V dit Article 8 au sens SFDR lancé début 2025.

Aussi, depuis 2022, Galia Gestion réalise un rapport ESG annuel sur la base des données collectées auprès d'une partie des participations en portefeuille. Le questionnaire comporte une centaine de questions et couvre de nombreuses thématiques ESG : politique de durabilité, exigences réglementaires, politique et gestion environnementales, émission de GES et empreinte carbone, stratégie en matière de lutte contre le changement climatique, gestion énergétique, de l'eau et des déchets, biodiversité, diversité et inclusion, égalité salariale, emploi, engagement des salariés, partage de la création de valeur, formations, santé et sécurité, droit de l'homme, corruption, cybersécurité et éthique des affaires. Le dernier rapport ESG est disponible sur demande des souscripteurs.

3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.

Galia Gestion est signataire de :

- la Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest depuis 2014 : les signataires de cette charte prennent des engagements, au-delà des règles fixées par le code de déontologie de la profession et par l'AMF, relatifs aux (1) enjeux économiques, (2) sociaux et humains et (3) environnementaux ;
- la Charte Parité France Invest en 2022 pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La société de gestion a lancé le FPCI Galia Investissements V, dit Article 8 au sens SFDR, début 2025. Ce fonds présente à ce jour deux participations et représente 36 % des actifs gérés par Galia Gestion sur un encours total de 138 M€ au 31/12/2025.

Les autres véhicules d'investissement sont classifiés article 6. Cette classification n'empêche pas la société de Gestion d'effectuer un suivi de la maturité RSE des sociétés en portefeuille.